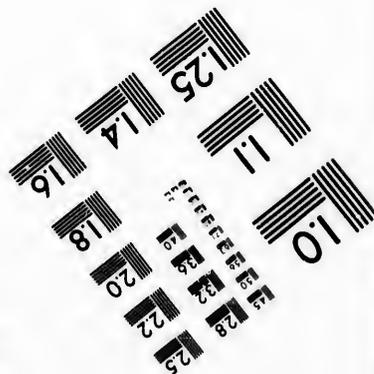
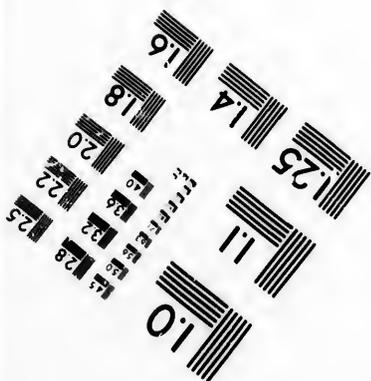
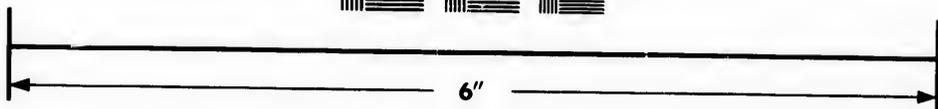
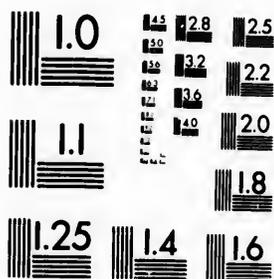


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microtiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy
to the ge

The image
possible
of the or
filming c

Original
beginning
the last
sion, or
other ori
first pag
sion, and
or illustr

The last
shall con
TINUED
whichev

Maps, p
different
entirely
beginning
right and
required
method:

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

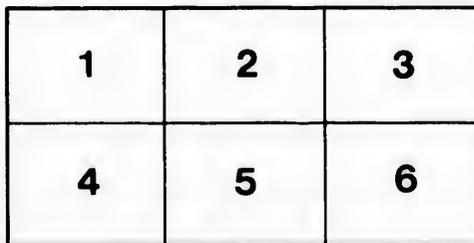
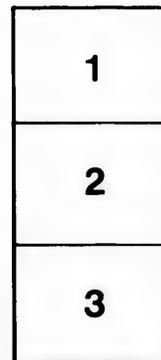
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Exemplaire
Les détails
uniques du
document
peuvent modifier
et exiger une
attention de filmage

d/
es

boxed/
piquées

/
entaire

red by errata
filmed to

lement
ta, une pelure,
de façon à
ble.

OX

2

LES ACTES ET LES PAROLES

Ce que les Libéraux ont fait dans trois
années de pouvoir.

PROGRAMME LIBERAL

Promesses violées.—Engagements mé-
connus.—Gaspillage.—
Extravagance.

2

PAAP
JL
197.25
C6C35
1900
no

LES ACTES ET LES PAROLES.

(2EME PARTIE)

INDEX ALPHABETIQUE.

	BROCHURE.	PAGE
ADMINISTRATION.		
Augmentation des dépenses des départements.	2	4
AVOCATS.		
M. Laurier condamne les frais d'avocats.....	2	4
Sommes payées aux avocats par les libéraux..	2	4
Noms des avocats favorisés.....	2	5
CRECHE MINISTERIELLE.		
La famille Cartwright à la crèche.....	2	3
Nomination des députés à des places.....	2	10
DEPENSES.		
Augmentation des dépenses sous les libéraux	2	7
Année terrible.....	2	9
DETTE.		
Augmentation de la dette.....	2	7
FRANCHISE ELECTORALE.		
Promesses et application.....	2	12
GERRYMANDER.		
Le gerrymander libéral, ses mégalites.....	2	13
HAUT COMMISSAIRE.		
Les libéraux demandent sa suppression.....	2	5
Dépenses actuelles.....	2	6
JOURNAUX.		
Paiement aux journaux.....	2	5
MINISTRES.		
Augmentation du nombre et du coût des		
Ministres.....	2	8
IMMIGRATION.		
Dépenses	2	11
Introduction des Doukhobors et Galiciens.....	2	11
PENSIONS.		
Dépenses de pensions augmentées.....	2	4
PLEBISCITE.		
Dépenses du plébiscite.....	2	15
SENAT.		
Reforme ajournée, résolution retirée.....	2	14
SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER.		
Le montant des subventions doublé en dépit		
des promesses d'abolition.....	2	6
YUKON.		
Le coup du Yukon, cadeau aux amis.....	2	10

Nous
comple
avons e
violé t
fiscales

Voye
engage
minista
constit
étude.

Ces e

III. J
damna

IV. S
dépens

V. G
pendar

VI. J
les spé

VII.
listes p

VIII.
des lim

IX. J
à la cor

X. L

ADMINISTRATION

Le programme libéral.

Nous avons donné (Brochure 1) le texte complet du programme libéral. Nous avons exposé comment les libéraux avaient violé toutes leurs promesses financières et fiscales.

Voyons comment ils ont méconnu les engagements qu'ils avaient pris pour l'administration des affaires publiques. Ceci constitue la DEUXIÈME PARTIE de cette étude.

Ces engagements étaient :

III. Epuration administrative. — Condamnation de la corruption.

IV. Stricte économie. — Diminution des dépenses.

V. Gouvernement responsable. — Indépendance du Parlement.

VI. Le sol pour les colons. — Non pour les spéculateurs.

VII. Plus d'acte du cens électoral. — Les listes provinciales.

VIII. Plus de Gerrymander. — Respect des limites des comtés.

IX. Réforme du Sénat. — Amendement à la constitution.

X. La prohibition. — Pliibiscite national.

III.

Epuration administrative -- Condamnation de la corruption.

Le parti libéral a-t-il épuré l'administration ?

Dans tous les cas où les libéraux ont fait quelques modifications dans les rouages administratifs cela a été pour placer des gens tarés ou des créatures.

On peut avoir une idée de la façon dont s'est fait l'épuration administrative par la liste suivante des parents de Sir Richard Cartwright placés dans les bureaux fédéraux ou provinciaux :

Sir Richard Cartwright, ministre du commerce et de l'industrie, \$8,000 par an.

Rév. C. Cartwright (frère), chapelain du pénitencier de Kingston.

Robert Cartwright (fils), assistant-procureur-général.

Frank Cartwright (fils), inspecteur de la police à cheval.

Harry Cartwright (fils), employé du service civil à Toronto.

Jos. Cartwright (cousin), employé à Osgoode Hall.

M. O'Hara (cousin), secrétaire.

Straubenzic Cartwright, à l'École Militaire de Kingston.

O'Hara (cousin), Maître en chancellerie

Voilà l'épuration.

Le gouvernement libéral a-t-il arrêté le système des pensions qu'il condamnait si fort ?

En aucune façon.

En trois ans les libéraux ont mis à la retraite 155 employés et leur paient des pensions.

Voici les montants payés pour le fonds de pension, durant les quatre dernières années qui sont comme suit :

Année finissant le 30 juin 1896.....	\$311,231 79
“ “ “ 1897.....	307,702 66
“ “ “ 1898.....	349,185 67
“ “ “ 1899.....	325,560 47

(Débats 1900, p. 2161.)

Le parti libéral a-t-il donné l'exemple de l'honnêteté électorale comme il l'avait promis ?

Au contraire, cela a été une orgie sans nom, des infamies monstrueuses ont été commises en toute circonstance par une bande de voleurs d'élections à la solde du gouvernement Laurier et du gouvernement libéral d'Ontario. (Voir scandales Huron-Ouest et Preston.)

Le parti libéral a-t-il arrêté le gaspillage des deniers publics ?

Les libéraux en arrivant au pouvoir se sont empressés de violer la sauvegarde placée par la loi pour assurer un emploi légitime des deniers publics.

Tous les travaux se sont faits sans soumissions, donnés à des créatures, à des prix fous en échange de gros pot-de-via. Les scandales Bate, Thomas Gauthier, du Phare de la Traverse, du Pont d'Edmonton, Charleson, etc., sont nés de l'absence du contrôle de l'adjudication publique.

Les amis du gouvernement font leur prix, passent le boodle sous la table et ont le contrat.

C'est Baptiste qui paie.

Le parti libéral s'est-il abstenu de subventionner les avocats ses amis ?

En 1896, durant les élections, parlant à Lindsay, dans la province d'Ontario, M. Laurier avait vivement critiqué les frais d'avocats encourus par le gouvernement conservateur, et il s'est écrié :

“Prenez les frais d'avocats. Je suis chagrin de parler désavantageusement des avocats parce que j'en suis. L'un des avocats dans le cabinet, est sir C. H. Tupper, retirant un salaire annuel de \$7,000. Sir Hibbert a un assistant qui reçoit \$4,000 par année ; puis il avait jusqu'à ces jours derniers, un solliciteur-général, recevant \$5,000 par année. Eh bien, messieurs, ils paient plus de \$100,000 par année en frais d'avocats. Cette dépense est corruptrice et injustifiable ; cela ne se passait pas ainsi du temps de McKenzie et CELA NE SE PASSERA PAS AINSI LORSQUE NOUS AURONS UNE NOUVELLE ADMINISTRATION LIBÉRALE A OTTAWA.”

Eh bien, nous avons une administration libérale à Ottawa, et sir Wilfrid Laurier en est le chef.

Dans ce ministère, il y a un avocat, M. Mills, qui est ministre de la justice avec un salaire de \$7,000.

Et ce ministre de la justice a un solliciteur-général, M. Fitzpatrick, qui a \$5,000 de salaire par année, et un assistant-ministre payé \$4,000.

Le parti libéral a-t-il supprimé les frais d'avocats ?

Ouvrez les rapports de l'auditeur-général pour 1898 à la page 101 A, et vous y verrez cette récapitulation des dépenses pour avocats encourues par chaque département.

Agriculture.....	\$ 187 40
Auditeur-général.....	100 00
Finances.....	1 438 40
Affaires indiennes.....	318 00
Intérieur.....	318 00
Justice.....	19 193 93
Marine et pêcheries.....	37 466 99
Milice et défense.....	678 65
Police à cheval du Nord-Ouest.....	235 23
Postes.....	510 21
Impressions et papeterie.....	320 55
Travaux publics.....	523 82
Chemins de fer et canaux.....	23 463 50

Commerce—

Donanes.....	5 581 00
Revenu de l'Intérieur.....	8 752 03

\$100 281 09

Vo
talls
Sal
de M
qui n
Pui
de l'E
Angl
lui au
M.
bien p
M.
pour l
M. l
piastre
L'ho
tres.
M. C
tres.
Les
cents p
MM.
cents p
M. L.
cents p
MM.
tawa,
M. V
piastre
M. A
cents p
Et a
tal de
Et e
frais d
L'im
coupal
justifi
Il es
Et u
prome
proclai
RAIT
RIONS
TRAT

Voulez-vous maintenant quelques détails ?

Saluez d'abord M. Charles Russell, l'ami de M. Fitzpatrick, son chaperon à Rome, qui nous a coûté neuf mille piastres.

Puis M. Fred. Peters, le député errant de l'Île du Prince-Edouard à la Colombie Anglaise, qui a fait ses neuf mille piastres, lui aussi.

M. Christopher Robinson, de Toronto, a bien pris six mille cinq cents piastres.

M. F. L. Béique, de Montréal, figure pour huit mille piastres.

M. E. Badwell, de Victoria, cinq mille piastres.

L'hon. Edward Blake, trois mille piastres.

M. Chryste, deux mille sept cents piastres.

Les messieurs Cook, de Québec, dix-sept cents piastres.

MM. Robitaille et Roy, de Québec, neuf cents piastres.

M. Lomer Gouin, de Montréal, quinze cents piastres.

MM. O'Connor, Hogg et Maggee, d'Ottawa, deux mille piastres.

M. W. B. Ross, de Halifax, deux mille piastres.

M. A. L. Sifton, de Calgary, dix-sept cents piastres.

Et ainsi de suite, le tout formant un total de \$100,281.

Et en 1897, sous M. Laurier, les mêmes frais d'avocats avaient été de \$101,000.

L'immaculé sir Wilfrid s'est donc rendu comblable d'une dépense corruptrice et injustifiable.

Il est condamné par ses propres paroles.

Et une fois de plus il a manqué à ses promesses, car il avait solennellement proclamé que "CELA NE SE PASSE-RAIT PAS AINSI LORSQUE NOUS AURIONS UNE NOUVELLE ADMINISTRATION LIBERALE A OTTAWA."

Le gouvernement libéral s'est-il abstenu de subventionner les journaux de ses amis ?

Il les a gorgés d'annonces et d'impressions. Voici d'après l'auditeur général ce qu'ont touché plusieurs d'entre eux en 1898-99.

Le <i>Herald</i> , de Montréal.....	\$15,008
Le <i>Telegraph</i> , de Saint-Jean.....	7,005
Le <i>Transcript</i> , de Moncton.....	6,701
Le <i>Chronicle</i> , de Halifax.....	5,373
Le <i>Recorder</i> , de Halifax.....	3,118
Le <i>Globe</i> , de Toronto.....	2,529
Le <i>Globe</i> , de St-Jean.....	2,237
La <i>Gazette</i> , de St-Jean.....	2,205
Le <i>Telegraph</i> , de Québec.....	2,075
La <i>Patrie</i> , de Montréal.....	1,678
Le <i>Lauder</i> , de Régina.....	1,411
Le <i>Soleil</i> , de Québec.....	1,032
Le <i>Times</i> , de Hamilton.....	991
Le <i>Free Press</i> , d'Ottawa.....	800
Le <i>Advertiser</i> , de London.....	638
Le <i>Advertiser</i> , de London.....	638

(R. Aud. gén. 1900 a, p. 45.)

Ces comptes sont tellement scandaleux que le comité des comptes publics a été chargé de faire une enquête sur les \$15,008 payés au *Herald*, journal libéral de Montréal.

Il y a été prouvé entre autres choses sur le témoignage de l'imprimeur de la Reine, M. Dawson, que le *Herald* avait compté \$700 pour une annonce d'une page dans un numéro spécial qui ne valait pas plus de \$200 au cour régulier des annonces de journaux.

Les libéraux ont-ils supprimé le Haut Commissaire à Londres ?

Entre autres économies, les libéraux avaient toujours demandé de supprimer la charge de Haut Commissaire en Angleterre.

En 1891, M. McMullen disait dans un discours qu'on peut trouver page 2819 du *Hansard* de cette année :

M. McMULLEN :-

"C'est une simple comédie d'entretenir un Haut-commissaire qui ne fait absolument rien. Il n'a rien fait au sujet du commerce du bétail—toute l'affaire a été une série de bévues. Comme agent financier il n'a rien fait non plus. Le peuple canadien n'a pas les moyens de garder à Londres un Balthazar politique qui retire

Je suis
ement des
n des avo-
I. Tipper,
7,000. Sir
çoit \$1,000
ces jours
, recevant
ssieurs, ils
é en frais
corruptrice
assait pas
CELA NE
LORSQUE
ELLE AD-
A OT-

inistration
id Laurier

avocat, M.
justice avec

un sollici-
ni a \$5,000
assistant-mi

né les frais

teur-géné-
et vous y
s dépenses
que départ-

5 187 40
100 00
1 438 40
318 00
318 00
19 193 93
37 466 99
678 65
235 23
510 21
320 55
523 82
23 463 50

5 581 00
8 752 03

100 281 09

de \$16,000 à \$18,000 par année. Je ne comprends pas dans mon énumération les dépenses du bureau de Londres ; je n'ai parlé que des sommes retirées par lui, les sommes payées pour frais de voyage, pour taxes sur la résidence officielle, et d'autres sommes directement imputables à lui-même et à ses parents.

" Nous devons commencer par rogner les dépenses du bureau de Londres, et si nous n'obtenons pas du Haut-commissaire de meilleurs services que ceux qu'il a rendus dans ces quelques dernières années, le parlement fera mieux de supprimer l'emploi, vendre la résidence, ramener l'argent au Canada et tâcher de solidifier nos dettes avec cet argent, au lieu de tenir le Haut-commissaire à Londres où il n'est virtuellement d'aucune utilité et dont le pays ne retire aucun avantage."

Voyez maintenant l'application de ces vigoureuses paroles :

" En 1895, les dépenses du Haut-commissariat à Londres étaient de \$23,887.72 tel qu'on peut le constater à la page 13 C du rapport de l'Auditeur-Général, et en 1893, elles étaient de \$29,352.53, page 6 D, du même rapport pour l'année suivante. Or, on peut constater que depuis l'arrivée au pouvoir de Sir W. Laurier, ces mêmes dépenses ont toujours été plus considérables que sous l'administration conservatrice. En 1897, ces dépenses ont été de \$31,900 ; en 1898, de \$32,600 et en 1899 de \$30,765.71, page D, 7 du rapport de l'Auditeur-général pour 1899."

Le parti libéral a-t-il comme il l'avait promis, cessé le système des subsides de chemins de fer et mis un terme aux abus qu'il y voyait ?

Jamais le trafic des subsides de chemin de fer ne s'est pratiqué sur une plus grande échelle que depuis l'arrivée au pouvoir de Sir W. Laurier.

Le premier coup de filet a été celui du Crow's Nest Pass, qui a touché \$3,630,000 de subsides, pendant qu'il ne devait coûter, d'après la politique des conservateurs de \$1,650,000.

Et cela n'a pas été perdu pour tout le monde. Les directeurs du *Globe*, le grand

journal pur de Toronto, ont trouvé moyen de se trouver sur le chemin du Pacifique et de partager avec lui dans les bénéfices. Le coup de filet a été de \$1,900,000.

A la session de 1899, le gouvernement a fait voter à la chambre des subsides de chemin de fer pour 6 millions et demi. Cela n'est pas trop mal pour des gens qui ne devaient plus donner de subsides.

Non seulement les libéraux ont accordé des subsides après s'être engagés à n'en pas donner.

Mais ils ont fait mieux. Ils ont doublé le montant que donnaient les conservateurs en ajoutant à la loi des subsides la section suivante :

" Section 2. — Le gouverneur-en-conseil peut accorder une subvention de \$3,200 par mille pour la construction de chacune des lignes sus-désignées (sans pouvoir dépasser le nombre de milles indiqués pour chacune), chaque mille subventionné ne devant pas coûter plus de \$15,000 de construction ; et pour la construction de chacun des milles du dit chemins de fer ne dépassant pas le nombre fixé et coûtant plus de la moyenne de \$15,000 par mille, une autre subvention, en plus des \$3,200 déterminés plus haut, égale à 50 p. c. coût du prix coûtant moyen au-dessus des \$15,000, ce supplément de subvention ne devant pas former pour le tout une somme supérieure à \$6,400 par mille." (V. 62-63, c. 7.)

Le mode d'exploitation de cette clause est facile à saisir. Un entrepreneur ami du gouvernement peut toujours s'arranger pour faire monter le prix de construction de sa ligne à \$21,000 par mille, ce qui lui donne droit à la subvention double de \$6,400 par mille.

En un mot, les subventions de chemin de fer ont été non seulement continuées, mais doublées.

Encore une promesse violée.

IV.

Stricte économie — Diminution des dépenses.

Les libéraux ont-ils pratiqué la stricte économie et diminué les dépenses ?

trouvé moyen
du Pacifique
les bénéfices.
00,000.

gouvernement a
subsidés de
ons et demi.
des gens qui
ubsidés.

ont accordé
gagés à n'en

ls ont doublé
les conserva-
s subsidés la

eur-en-conseil
de \$3,200 par
chacune des
voir dépasser
és pour cha-
ionné ne de-
5,000 de con-
struction de
emins de fer
xé et coûtant
000 par mille.
s des \$3,200
50 p. c. coût
n-dessus des
ubvention ne
t une somme

cette clause
preneur ami
rs s'arranger
construction
e, ce qui lui
n double de

as de chemin
t continuées,

ntion des

ré la stricte
nes?

Il suffit d'ouvrir les comptes publiés pour voir si les dépenses sont diminuées.

Votez d'abord une réponse bien catégorique qui règle ce point.

Nous l'avons de la bouche même du ministre des finances, et nous l'empruntons au *Hansard* 1900 (p. 2166.)

M. CASGRAIN :

Quel était le montant des dépenses imputables sur le fonds consolidé du revenu pour chacune des années expirées le 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899 ?

Le **MINISTRE DES FINANCES** (M. Fielding) : Les sommes imputables au fonds consolidé du revenu pour les cinq derniers exercices, étaient :

Année finissant le 30 juin 1896	\$36,949,112.03
“ “ “ 1897	38,319,759.84
“ “ “ 1898	38,832,525.70
“ “ “ 1899	41,903,500.54

Ceci est un premier aveu, un aveu officiel. Mais ici on fait une distinction entre le fonds consolidé et le fonds capital, entre dépenses ordinaires et extraordinaires.

Ce qu'il importe de savoir, c'est ce que nous avons réellement dépensé.

Les dépenses totales sans chinoïseries de comptabilité, c'est-à-dire tout ce qui se dépense, sans distinguer entre dépenses ordinaires et extraordinaires, sont la vraie pierre de touche de l'administration.

De 1887 à 1891, la moyenne des dépenses totale du Canada a été de \$42,530,000.

Dans les années suivantes, on trouve les chiffres suivants : (*V. Comptes Publics*, 1900, XVC.)

1892.....	\$42,272,136
1893.....	40,853,727
1894.....	43,008,233
1895.....	42,972,338
1896.....	41,072,338

Soit une moyenne de \$42,141,743.

Maintenant, que voyons-nous à l'arrivée du régime libéral ?

1897.....	\$42,972,755
1898.....	45,334,281
1899.....	51,542,635

C'est-à-dire que le gouvernement libéral a dépassé la moyenne de dépenses conservatrices des chiffres suivants :

En 1897 de	\$ 830,992
En 1898 de	3,192,518
En 1899 de	9,400,872

S'il faut en croire le ministre des finances, les dépenses de 1900 dépasseront la moyenne des dépenses conservatrices de

\$10,908,255.

Prenons maintenant la moyenne de la dépense totale par tête.

Nous trouvons ceci :

En 1896 la moyenne de dépense totale par tête était.....	\$8.14
En 1897 elle devient.....	8.28
En 1898.....	8.63
En 1899.....	9.72

Différence entre 1896 et 1899 : **\$1.58** de plus par tête d'habitant, hommes, femmes et enfants du Canada.

Voilà la sollicitude libérale.

Quant à l'augmentation de la dette qui correspond à cet accroissement de dépenses nous en trouvons le chiffre dans le discours même du budget prononcé par l'hon. M. Fielding. Voici :

Dette nette, 1er juillet 1896....	\$258,497,432
Dette nette, 1er juillet 1899....	266,273,446

Augmentation de la dette en trois ans de régime libéral.	\$ 7,776,013
Moyenne d'augmentation par année.....	2,592,004

(*Débats* 1900, p. 2517.)

Inutile d'aller plus loin.

Les libéraux qui prétendent avoir des surplus, avoir trop d'argent pour faire leurs affaires ajoutent annuellement à la dette **DEUX MILLIONS ET DEMI.**

Voilà leur sage administration.

Comment pourrait-il en être autrement

Voici un tableau qui indique que dans les services ils ont augmenté les dépenses sur ce qu'elles étaient sous le régime conservateur.

	DÉPENSES SUR LE FONDS CONSOLIDÉ (DÉPENSES ORDINAIRES).		Augmen- tation.	f. c. d'aug- mentation.
	1895-96.	1898-99.		
Laitier sur la dette.....	\$10,502,000	\$10,855,000	\$353,000	3 1/2 p.c.
Justice.....	738,000	815,000	77,000	10 1/2 "
Arts, Agriculture et St.....	210,000	258,000	48,000	22 1/2 "
Gouvernement civil.....	1,396,000	1,411,000	15,000	1 1/4 "
Relevés géologiques.....	134,000	143,000	9,000	6 1/2 "
Immigration.....	129,000	255,000	126,000	97 1/2 "
Quarantaine.....	95,000	136,000	41,000	42 1/2 "
Indiens.....	880,000	986,000	106,000	12 1/4 "
Phares et côtes.....	408,000	543,000	135,000	33 1/2 "
Subventions postales.....	534,916	584,056	49,140	9 1/4 "
Milice et défense.....	1,136,000	2,112,291	976,291	85 1/2 "
Divers.....	179,000	318,000	149,000	83 1/2 "
Océans et rivières.....	181,000	339,000	158,000	87 1/2 "
Pénitenciers.....	389,000	417,000	28,000	7 1/4 "
Pensions.....	86,000	96,000	10,000	12 "
Travaux publics.....	1,299,000	1,902,000	603,000	46 1/2 "
Chemins de fer et canaux, perception du revenu.....	126,000	384,000	258,000	205 "
Pensions.....	311,000	325,000	14,000	4 1/2 "
Douanes.....	896,000	1,037,000	141,000	16 1/2 "
Chemins de fer et canaux.....	3,826,000	4,263,000	437,000	11 1/2 "
Commerce.....	9,000	88,000	79,000	880 "
Total.....	\$36,309,000	\$41,906,000	\$5,597,000	14 P. C.

Prenons un cas particulier d'économie promise et non réalisée, au contraire. Prenons les salaires des ministres. Sur ce chapitre un des grands griefs des libéraux étaient le nombre et le salaire des ministres fédéraux. Ce grief de leur part a toute une histoire.

Au début, le traitement annuel de chaque ministre était de \$5,000, et lorsque quelques années après l'établissement de la Confédération, sir John Macdonald pré-
senta un bill portant les émoluments des ministres de \$5,000 à \$7,000 par année, il

fut censuré sans merci par le parti libéral du jour. Puis à l'avènement du parti libéral au pouvoir, une année plus tard, l'honorable Mackenzie accepta le traitement de \$8,000. En 1887, le parlement rendit une loi relativement aux départements des Douanes et du Revenu de l'intérieur, et créant les charges de contrôleur. On se rappelle que les chefs du parti libéral s'élevèrent contre l'augmentation des dépenses publiques et contre tout relèvement du traitement des ministres. De plus, ils proclamèrent partout et sur tous les toits qu'à leur avènement au pouvoir, les libéraux réduiraient le nombre des ministres.

En 1897, le gouvernement Laurier pré-
senta un bill, élevant les contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'intérieur au rang de ministre de la Couronne et leur attribuant le droit de siéger au conseil. Il fut inséré au bill un article stipulant que les traitements respectifs des contrôleurs demeuraient au chiffre de \$5,000, tant qu'il ne serait pas possible de réorganiser le cabinet de façon à réduire le nombre des ministres à treize au moins; ce qui donnait clairement à entendre que l'utilité du ministre du Commerce cesserait, lorsque les contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'intérieur détiendraient des portefeuilles.

C'est le paragraphe 2 de l'article 2 du 18ième chapitre des statuts de 1897. Or, que décidait ce paragraphe? Le voici:

"Le traitement annuel des dits ministres serait de \$5,000 et demeurerait à ce chiffre jusqu'à ce que la réorganisation des différents ministères réduise le nombre des ministres détenant des portefeuilles à treize ou moins, après quoi le traitement annuel de chaque ministre serait de \$7,000."

Mais, qu'a-t-on fait en 1899. On a abrogé cet article du bill; on a fait disparaître cette sauvegarde, sujet de tant de commentaires éloquents il y a à peine deux ans; on a mis aux oubliettes cette promesse solennelle donnée au peuple, que dès que les traitements des contrôleurs seraient augmentés, le ministre du Com-

merc
merc
avon
plein
vern
contr
deux
cabin
jourd
p. 272

Mai
idée d
nent l
qu'il s
tawa,
1899.

Tout
lisées,
la faço
par les

Bud g
taire
cette
Budget
1900.

Bud g
taire
Autre
ment

Subver
de fe
\$6,40
Subver
de fe
\$3,20

Pont d
Achât
Capita
T. R.

3 p.c
Contrib
5-18 c

Capita
Ottaw
10 an

ti libéral
du parti
lus tard,
le traite-
arlement
départem-
a de l'in-
contrô-
chefs du
augmenta-
ntre tout
ministres.
nt et sur
t au pou-
mbre des

rier pré-
leurs des
érieur au
e et leur
e. Il
lant que
ntroiseurs
tant qu'il
aniser le
mbre des
qui don-
ntilité du
lorsque
Revenu
s porte-

le 2 du
97. Or,
voici :

ministres
e chiffre
es diffé-
bre des
milles a
itement
rait de

abrogé
paraître
e com-
e deux
te pro-
le, que
rôleurs
a Com-

inerce disparaîtrait. Le ministre du Commerce demeure dans le cabinet et nous avons conservé quatorze ministre touchant pleine rémunération. Bien plus, le gouvernement a accordé en outre aux deux contrôleurs en question leurs arrérages de deux années de traitement. En 1896, le cabinet coûtait \$95,000 par an ; il coûte aujourd'hui \$99,000. (Voir *Débats* 1900, p. 2727.)

L'ANNÉE TERRIBLE.

Maintenant, si l'on veut se faire une idée de la façon dont les libéraux comprennent l'économie, voici l'échantillon de ce qu'il s'est voté en une seule session à Ottawa, la session type, libérale, celle de 1899.

Toutes les sommes votées sont capitalisées, on peut se rendre compte aussi de la façon dont les libéraux jettent l'argent par les fenêtres.

Budget supplémen- taire 1898-99, votée à cette session.....	\$ 2,647,628
Budget ordinaire 1899- 1900.....	46,286,550
Budget supplémen- taire 1899-1900.....	5,497,343
Autre budget supplé- mentaire 1899-1900 ..	12,451
	-----\$51,443,972
Subventions chemin de fer—220 milles à \$6,400.....	\$ 1,408,000
Subventions chemin de fer—1,428 milles à \$3,200.....	4,569,600
	-----\$ 5,977,600
Pont de Québec et autres.....	1,230,175
Achât du Drummond.....	1,600,000
Capitalisation du loyer du G. T. R. : \$140,000 pour 99 ans à 3 p.c.....	4,666,666
Contribution au câble Pacifique: 5-18 de £1,700,000 équivalent à.	2,361,111
Capitalisation de l'indemnité à Ottawa : \$60,000 par an pour 10 ans.....	386,295

	\$70,665,819

Double subside incidentel sur
1438 milles de chemin de fer au
cas où les frais de construc-
tions dépassent \$15,000 du
mille soit 1438 milles à \$3,200 4,569,600

TOTAL.....\$75,235,419

V.

Gouvernement responsable. --- In- dépendance du Parlement.

*Le parti libéral a-t-il tenu parole et ac-
cordé des enquêtes qui lui étaient deman-
dées quand la conduite des ministres et
des fonctionnaires était en jeu ?*

Il s'en est bien gardé.

Lorsque Sir Charles Hibbert Tupper s'est levé de son siège et, sur sa responsabilité de député, mettait en jeu son mandat a sommé le gouvernement de nommer une commission de juges pour s'enquérir des actes de malversation, de collusion et d'inconduite qui impliquaient tout le département de l'Intérieur du haut en bas de l'échelle. La majorité libérale servile a refusé par un vote de 82 à 32 d'accorder l'enquête. (Voir scandales—Scandales du Yukon.)

*Le parti libéral a-t-il fait quelque chose
pour faire respecter l'indépendance du
parlement ?*

Jamais marchandage plus éhonté des places et des mandats de députés n'a été commis que depuis l'avènement des libéraux au pouvoir.

Voici la réponse donnée par Sir W. Laurier à une interpellation de M. Casgrain : (*Débats* 1900, p. 2174.)

M. CASGRAIN :

1. Combien de membres de la Chambre des Communes ont été nommés à des emplois dans le service du gouvernement du Canada, et les ont acceptées, depuis le 23 juin 1896 jusqu'à date ?
2. Quels sont leurs noms ?
3. A quels emplois ont-ils été nommés ?
4. Quel est le salaire de chacun d'eux ?
5. Des membres de la Chambre des Communes ont-ils été nommés sénateurs pendant la même période

6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms ?

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Voici la réponse aux six premières questions :

Francis Gordon Forbes, sous-percepteur des douanes, \$120 par année. M. Forbes a depuis été nommé juge de cour de comté.

M. Lavergne, juge de la cour Supérieure, province de Québec ; salaire, \$4,000.

C. R. Devlin, agent d'immigration en Irlande ; salaire, \$2,000.

François Langelier, juge de la cour Supérieure, province de Québec ; salaire, \$4,000.

M. C. Cameron, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord Ouest (mort depuis) ; salaire, \$7,000.

J. F. Lister, juge de la cour Supérieure, Ontario ; salaire, \$5,000.

P. A. Choquette, juge de la cour Supérieure, Québec ; salaire, \$4,000.

C. J. Rinfret, inspecteur du revenu de l'intérieur, Québec ; salaire, \$2,500.

C. Beausoleil, directeur de la poste à Montréal ; salaire, \$4,000.

Les députés dont les noms suivent, ont été appelés au Sénat depuis le 23 juin 1896 : G. C. King, J. B. R. Fiset, John Yeo.

Tous ces gens-là ont siégé et voté avec leur commission ou leur promesse en poche.

Un d'eux, M. F. Langelier, a eu le cynisme de le dire et de l'écrire même.

Et voilà les gens qui, dans l'opposition, proposaient des motions pour décréter que pas un député en pouvoir de mandat ne pouvait accepter une nomination du gouvernement !

VI.

Le sol pour les colons—Non pour le spéculateur.

Le parti libéral a-t-il réservé le sol pour les colons ; a-t-il rejeté le spéculateur ?

C'est sous le régime libéral qui s'est montée la plus scandaleuse combinaison, ayant pour but de mettre entre les mains des spéculateurs les terres les plus riches du Canada.

On n'a pas oublié le coup du Yukon.

Au moment où l'on venait de découvrir de l'or au Klondike, quand l'agent du gou-

vernement annonçait qu'il y avait dans les terres de cette région une quantité d'or libre qu'on pouvait évaluer à \$100,000,000, le gouvernement a comploté de livrer ces richesses à un groupe de spéculateurs de ses amis.

Sans soumission, quinze jours avant la réunion des Chambres, il donnait à Mann & Mackenzie un contrat qui leur assurait le monopole pour cinq ans de la transportation au Yukon, avec les avantages suivants :

Les entrepreneurs devaient construire un tramway, un chemin de fer à voie étroite de Telegraph Creek à Teslin Lake, soit 150.000.

Ils recevaient pour cette construction 25,000 acres par mille, soit 3,750,000 en tout, à choisir dans une région minière que l'ingénieur du gouvernement, M. Ogilvie, avait déclaré, dans un rapport précédent au gouvernement, contenir, en or, cent millions de dollars au moins.

La compagnie avait plein pouvoir de construire des quais, des lignes de télégraphe et de téléphone, elle devenait maîtresse de cette région fabuleusement riche.

La compagnie pouvait choisir ses lots à son gré, elle avait trois ans pour en choisir la moitié et six ans pour le reste, c'est-à-dire qu'elle pouvait laisser faire les prospecteurs et choisir à coup sûr.

Le gouvernement s'engageait à ne pas donner pendant cinq ans de charte à une autre compagnie pour entrer au Yukon, enfin, il réduisait pour la compagnie du paiement des droits régaliens sur le produit de ses mines, ce droit est de 10 pour cent pour les mineurs ordinaires, la compagnie aurait payé seulement 1 pour cent.

On aura l'idée de la valeur de la combinaison en songeant que d'après l'évaluation même de M. Sifton, sans parler du risque de découverte extraordinaire, les lots concédés pouvaient être comptés à 10 dollars l'acre, soit \$250,000 par mille de chemin.

Or, l'ingénieur du gouvernement, M. Jennings, avait évalué que le prix réel du

mille de chemin de fer construit aux conditions imposées aurait été de \$19,000, soit pour le tout \$2,850,000.

La compagnie recevait \$37,500,000.

Elle déboursait \$2,850 000.

En dépit des efforts de la clique ministérielle qui voyait déjà miroiter des pépites, le projet a fait flasco.

Le Sénat a sauvé le pays de cette scandaleuse transaction.

Voilà ce que les libéraux appellent réserver les terres aux colons.

Mais ce n'est pas seulement des entrepreneurs qu'on favorise. Au lieu de favoriser des colons de notre langue et de notre race, on inonde le pays des rébuts de l'Europe, qui viennent prendre nos terres et notre argent. On amène des Doukhobors et des Galiciens qui ne feront jamais des citoyens. Voilà comment l'auteur même de cette immigration M. Sifton a exposé en Chambre son opération de colonisation avec ses Doukhobors et ses Galiciens.

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR (M. Sifton) : Le rapport du bureau d'immigration de Winnipeg indique que le nombre de Doukhobors qui ce sont établis au Nord-Ouest et au Manitoba depuis le mois de janvier 1897 est de 7,427; celui des Galiciens établis dans cette partie du pays, durant la même période, est de 16,787. Ces colons se sont groupés en nombre plus ou moins grand dans différentes portions du Nord-Ouest et du Manitoba. On a accordé aux Doukhobors une subvention de \$7.47 par individu, et le gouvernement a dépensé un montant à peu près égal pour aider à l'établissement et à l'entretien de ces colons durant l'année 1899. Quant aux Galiciens, le gouvernement leur a accordé, pour les mêmes fins et par individu, \$4.65, en 1897; \$4.86, en 1898, et \$4.80, en 1899, soit une moyenne de \$4.77 par individu.

Les rapports du département indiquent que le gouvernement a prêté ainsi, tout en exigeant des garanties suffisantes, \$5,954,56 aux Galiciens. Quant aux Doukhobors, il n'a autorisé aucun paiement en leur faveur en dehors de la prime régulière soldée à Winnipeg. Ces derniers ont reçu, cependant, de l'aide dans des cas spéciaux, et ils ont remis une partie du montant ainsi prêté. S'il reste à ces colons une certaine somme à remettre, quand tous les comptes seront faits, on demandera des garanties sur leurs propriétés à tous ceux à qui le gouvernement a ainsi prêté de l'argent. (*Débats* 1900, p. 282.)

Voici en somme une immigration qui coûte au gouvernement :

Doukhobors, Primes.....	\$53,994
“ Etablissement... ..	53,994
Total....	\$107,998
Galiciens, Primes.....	\$80,029
“ Prêts.....	5,954
	\$83,983

Notez que tous ces individus sont amenés par des spéculateurs qui empêchent la prime pour amener les colons, puis les tiennent en état de servage.

Voilà ce que les libéraux appellent favoriser le colon.

Il est vraiment scandaleux de voir les sommes consacrées par les libéraux à l'immigration afin de donner nos terres à des étrangers au lieu de faire coloniser par des Canadiens ou des gens de notre race.

Dépenses d'immigration :

1896-97.....	\$127,438
1897-98.....	261,194
1898-99.....	255,877

Toutes ces sommes dépensées pour amener des étrangers au Canada et leur donner nos terres.

VII.

Plus d'acte du Cens Electoral-- Les Listes Provinciales.

Par quoi le parti libéral a-t-il remplacé l'acte du cens électoral; quelle est suivant leurs déclarations l'idée mère de leur loi?

L'acte qu'ils ont passé, en 1898, est censé s'appuyer sur le principe de l'adoption des franchises et des listes de chaque province.

Ce principe est-il respecté dans le Bill?

Non; il y est immédiatement porté atteinte par une clause qui permet au gouvernement fédéral de faire ajouter les

nom des contribuables que les gouvernements provinciaux auraient pu priver du droit de vote.

Aussi, dès le début la promesse libérale est violée.

La loi nouvelle remet-elle uniformément aux conseils municipaux la confection des listes ?

Pas du tout. Il y en a un excellent exemple. Dans Ontario pour les cités et villes, le conseil municipal n'a rien à voir dans la confection des listes.

La loi nouvelle dégage-t-elle la révision des influences politiques ?

Elle remet la révision des listes aux juges comme elle se trouvait déjà dans la plupart des cas pour les anciennes provinces puisque les réviseurs étaient presque tous pris dans la magistrature.

Dans d'autres provinces elle remet la révision aux mains d'employés des gouvernements provinciaux.

En Nouvelle-Ecosse les shérifs, créatures provinciales vont réviser les listes fédérales.

Au Manitoba, le gouvernement provincial nomme n'importe qui, les créatures les plus tarées pour réviser.

Quelle est l'effet donc de la loi nouvelle ?

La loi viole l'autonomie provinciale et municipale. Elle met les employés municipaux sous la coupe du gouvernement fédéral qui impose aux secrétaires-trésoriers l'obligation de lui expédier copie des listes préparées et qui prescrit des pénalités pour manquement à ce devoir.

C'est un empiètement déplorable sur la liberté municipale.

Enfin, le parlement fédéral abandonne le droit de choisir ses électeurs, ses mandataires et de fixer le cens qu'ils doivent posséder. C'est l'abaissement du parlement fédéral.

Toute une partie du corps électoral est défranchisé.

Ainsi, les portions ou territoires de la province de Québec qui ne sont pas constitués en municipalités et qui n'ont, par suite, pas de listes électorales municipales n'auront donc pas droit de vote.

Qu'est-ce que les libéraux reprochaient à l'ancien acte du cens électoral ?

Le coût de son application et des révisions ; son manque d'uniformité par suite des décisions variables des réviseurs ; son mépris des prérogatives des conseils municipaux ; l'influence qu'il donnait aux réviseurs sur la formation du corps électoral.

Le Bill qu'ils ont fait passer en 1898, a-t-il supprimé les frais de révision ?

En aucune façon ; mais les révisions se feront maintenant sur les listes des municipalités qui auront à payer des frais considérables pour défendre leurs listes.

Pour les candidats les frais seront les mêmes.

Les municipalités paieront au lieu du trésor fédéral.

Cela sort toujours de la poche de Baptiste.

La loi nouvelle assure-t-elle l'uniformité des listes et du cens ?

La loi nouvelle est l'objet le plus informe et le plus disparate qui existe. Il n'y a pas deux provinces ayant la même loi. Ainsi, pour prendre un exemple : dans Ontario, le principe du vote par tête, *one man, one vote* existe, il n'existe pas dans Québec. Un électeur qualifié peut voter dans Québec autant de fois qu'il a de qualifications. Dans Ontario, il ne vote qu'une fois. Tout le reste est à l'avenant.

Quand aux décisions des réviseurs, elles seront tout aussi variables avec la nouvelle loi. Autant de juges, autant d'avis.

Quelle est le principal inconvénient de la loi nouvelle ?

Il n'y aura jamais de listes régulières imprimées.

Les listes que l'on distribuera seront toujours en arrière d'un an.

On en a la preuve actuellement.

Cela prend un an juste pour imprimer les listes à Ottawa et elles sont distribuées au moment où elles doivent être refaites.

Les listes de 1890 n'étaient pas encore toutes imprimées et distribuées au 30 avril 1900 et la révision des listes de 1900 était alors commencée depuis deux mois.

Voilà le gachis créé par messieurs les libéraux pour la seule circonstance dans laquelle ils ont essayé de tenir parole aux électeurs.

VIII.

Plus de gerrymander---Respect des limites des comtes.

Le parti libéral a-t-il rejeté loin de lui l'idée de gerrymander ?

Pas du tout, au contraire.

La loi lui permettait de redistribuer les sièges après le recensement décennal de 1901.

Au lieu d'attendre il a essayé de faire un gerrymander avant la date constitutionnelle.

Cette tentative a-t-elle réussi ?

Non ; grâce au Sénat qui a obligé le gouvernement à rester dans les limites de la constitution et a rejeté deux fois cette tentative anti-constitutionnelle.

Le bill proposé établissait-il l'égalité de représentation et respectait-il les limites des comtés ?

Pas du tout.

D'abord, l'égalité de représentation n'était pas violée dans l'ancienne loi.

Le bill proposé par les libéraux modifiait 51 comtés de la province de l'Ontario où il y a en tout une population de

1,251,554 âmes. Le chiffre qui sert de base à leur représentation est donc de 24,600 âmes, et ils sont représentés en cette Chambre par 31 libéraux et 20 conservateurs. Pour les libéraux, ce chiffre est de 22,186, et pour les conservateurs de 28,338. Les 20 conservateurs représentant par conséquent, une population de 566,767, et les 31 libéraux une population de 687,787. Cependant on persistait à dire qu'en vertu des actes de 1882 et 1892 on les avait remaniés de toutes sortes de façons dans le but de favoriser les conservateurs. Mais les chiffres démontrent que chaque député conservateur de ces 20 comtés-là représente en moyenne une population de 6,152 âmes de plus que chaque député libéral des 31 autres comtés, ce qui n'empêchait les honorables députés de la droite de clamer que les bills de 1882 et de 1892 suintaient l'injustice et tendaient à étouffer l'expression de l'opinion publique au moyen du remaniement des comtés.

Les libéraux donnaient-ils dans leur loi ce qu'ils promettaient ?

1° *Egalisation de la représentation.*

La nouvelle loi bouleversait toute idée de répartition équitable suivant la population.

Ainsi Toronto, avec une population de 201,000 devait avoir cinq députés seulement, soit un député pour 40,000 électeurs. Brantford qui élit le ministre des douanes et compte 18,000 habitants devait avoir un représentant.

D'un côté un député pour 40,000, de l'autre un député pour 18,000.

Et ainsi de suite, suivant la couleur politique des subdivisions électorales ; le fait est qu'aucun comté n'avait été de la population électorale des districts.

Le seul objet était d'assurer l'élection de quelques libéraux.

Voici un autre exemple :

Autrefois, la ville et le comté de St-Jean, N.B., réunis, élaient deux députés de la façon suivante. St-Jean a 40,000

électeurs, le comté en a 10,000; la ville élisait un député, puis la ville et le comté en élisaient un autre. Un des députés représentait 40,000, l'autre 50,000.

La loi nouvelle décidait que les 10,000 du comté voteraient seuls et éliraient un député, tout comme les 40,000 de St-Jean.

Une disproportion de 10,000 était transformée en une de 30,000.

Voilà l'égalisation libérale !

2^e Respect des limites des comtés.

Le bill de gerrymander du gouvernement dont l'objet prétendu était surtout de rétablir les limites des comtés et d'empêcher les subdivisions de townships ou de paroisses entre deux divisions électorales manquait complètement à sa tâche.

Non-seulement les libéraux ne reconstituaient pas les anciennes unités municipales qui avaient pu être divisées ou ne remettaient pas dans leurs comtés celles qui avaient été détachées, mais dans leur loi même ils créaient de nouvelles sections.

C'est ce qui advenait en particulier pour la division du township de Stanfold, dont le bill partageait une partie entre Arthabaska et Mégantic.

Mais tout cet échafaudage de mensonges et de tromperies s'est péniblement écroulé.

Il n'y a pas eu de gerrymander, mais cela n'a pas été la faute des libéraux. C'est malgré eux que le projet a échoué.

Deux fois le Sénat a rejeté cette odieuse tentative de sauter par-dessus la constitution.

La redistribution se fera après le recensement et le Sénat veillera qu'il n'y ait pas de gerrymander.

IX.

Reforme du Senat---Amendement a la Constitution.

Les libéraux ont-ils réformé le Sénat ?

Non.

Les libéraux ont-ils essayé de le réformer ?

Non, ils n'ont pas osé.

Sir W. Laurier avait promis aux libéraux de faire passer une loi en vertu de laquelle, en cas de conflit d'opinion entre la Chambre et le Sénat, les deux Chambres seraient réunies et appelées à voter ensemble pour laisser à la majorité de l'assemblée le soin de décider de la question.

Le 17 juillet 1893 le premier ministre inscrivait à l'ordre du jour la résolution suivante :

RÉSOLUTION — Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, énonçant que les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, concernant les pouvoirs du Sénat, relativement à la confection des lois, ne sont pas satisfaisants et devraient être mis plus en harmonie avec le principe du gouvernement populaire, et priant Sa Majesté qu'il lui plaise de recommander à Son Parlement impérial une mesure à l'effet de modifier le dit acte dans le sens des dispositions suivantes :—

Si la Chambre des Communes passe un bill quelconque que le Sénat rejette, fait défaut de passer ou modifie de telle sorte qu'il soit inacceptable par la Chambre des Communes, alors, si la Chambre des Communes, à la session suivante, passe de nouveau ce bill et que le Sénat de nouveau le rejette, fasse défaut de le passer ou le modifie de telle sorte qu'il soit inacceptable par la Chambre des Communes, le Gouverneur général pourra par proclamation, convoquer une assemblée conjointe, ou plus, des membres des deux Chambres pour délibérer ultérieurement sur ce bill ou ses modifications et la question relative à la passation du dit bill ou ses modifications sera décidée par une majorité des membres des deux Chambres qui seront présents et voteront ; et le vote de cette assemblée conjointe, relativement au dit bill ou ses modifications, aura la même force et le même effet qu'un vote du Sénat sous la constitution actuelle.

La session s'est terminée le 12 août. Pendant 26 jours la résolution a été appelée tous les jours, et tous les jours le premier ministre a reculé et l'a fait remettre au lendemain.

Enfin le dernier jour il a piteusement avoué que sa résolution était un flaseo et qu'il la retirait.

Et tous les rouges ont rentré leurs discours devant ce fiasco grotesque.

Cette année-ci on n'en n'a plus entendu parler.

X.

La Prohibition--Plebéciste national

Le gouvernement libérale a-t-il fait prendre un plébéciste sur la question de prohibition ?

Oui, le 21 septembre 1898.

Quel a été le résultat ?

278,478 ont voté pour la prohibition.

266,571 ont voté contre.

La majorité qui a voté pour la prohibition était de 13,907.

Le parti libéral s'était-il engagé à en passer par le voeu de la majorité ?

Il l'avait promis à mainte reprise.

A-t-il tenu parole ?

Non. Un de ses membres M. Flint a présenté une motion absolument contemporative qui n'a reçu aucune sanction effective et sur laquelle le chef du gouvernement Sir W. Laurier n'a pas même parlé.

Les prohibitionnistes ont été roulés et bafoués comme l'ont été tous les électeurs du Canada qui ont cru aux déclarations de Laurier, aux blagues de ses lieutenants et aux promesses du programme libéral de 1893.

Reste-t-il quelque chose du Plébéciste ?

Oui, la note à payer et, la voici d'après une réponse de l'honorable M. Fisher :

LE PLEBISCITE—LE COUT.

M. FOSTER :

Quel a été le coût total du plébéciste sur la prohibition ? Combien d'officiers rapporteurs et de greffiers de bureaux de votation ont été nommés pour cet objet, et quel montant a été payé à chacun d'eux ?

LE MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) :

206 Officiers rapporteurs—honoraires.....	\$ 17,833 00
206 Commis rapporteurs—honoraires.....	1,766 00
8,212 Sous-officiers rapporteurs—honoraires.....	40,967 00
8,189 Greffiers de votation—honoraires.....	16,839 00
4,315 Constables—honoraires....	4,350 50
7,726 Bureau de votation—loyer.	9,582 48
Énumérateurs — compilation des listes pour 241 bureaux de votation dans les T. du N.-O.....	9,582 48
Listes électorales.....	10,103 74
Impressions.....	4,208 97
Frais de route.....	41,402 53
Papeterie, timbres, télégrammes, etc.....	7,304 66
	<hr/>
	\$189,827 72

Payé en 1898-99, voir rapport au général, page J. 35..... 189,489 80
Payé en 1899-1900, jusqu'au 19 mars..... 337 92

\$189,827 72

(Débats 1900, p. 2164.)

Paie Baptiste.

Voilà tout ce qu'il nous reste des promesses de Sir Wilfrid Laurier :

\$34,000 à payer pour la Conférence Internationale.

\$189,827 à payer pour le Plébéciste.

\$75,000,000 à payer pour la grande session libérale.

